

Séance plénière du lundi 31 mars 2025

Budget primitif



Sommaire

BUDGET PRIMITIF 2025	P.4
TRANSPORT ADAPTÉ	P.6
L'ÉDUCATION UNE PRIORITÉ POUR LA GIRONDE	P.7
INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ	P.8
POLITIQUE HABITAT ET URBANISME	P.9

BUDGET PRIMITIF 2025

**2 milliards
d'euros**
de budget en 2025

Le département continuera en 2025 à assurer toutes ses missions de service public et propose un budget protecteur, inédit et en responsabilité pour répondre aux enjeux des solidarités humaines et territoriales.

La collectivité, privée d'autonomie fiscale et affectée par les réalités nationales et géopolitiques, vote un budget en baisse de près de 106 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

2 milliards d'euros de budget en 2025

1,789 milliard d'euros de fonctionnement :

- 1,159 milliard d'euros de dépenses de solidarité (Allocations Individuelles de Solidarités, Protection Enfance, etc.)
- 296,6 millions d'euros de dépenses de personnel
- 196,8 millions d'euros dépenses de cohésion sociale et territoriale

Les dépenses de solidarité représentent plus de 60 % de l'assiette des dépenses de fonctionnement, **dont plus du quart orienté vers l'hébergement des enfants de la protection de l'enfance** (289,2 millions d'euros dont 42 millions d'euros de subvention au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille). Un autre quart du budget des dépenses est lié **au Revenu de Solidarité Active** qui s'élève à 263,3 millions d'euros et 12,8 millions d'euros pour l'**insertion et le développement social** soit 276,1 millions d'euros.

**324 millions
d'euros**
de budget consacré à la
protection de l'enfance en 2025

**223 millions
d'euros**
d'investissement

223 millions d'euros d'investissement :

- 90 millions d'euros pour le Plan collèges
- 41,8 millions d'euros pour la production de logements abordables
- 35,5 millions d'euros pour les mobilités, notamment avec le Plan ponts
- 6,5 millions d'euros pour les communes de Gironde

1,826 milliard d'euros de recettes

Les recettes baissent de 2,2 % par rapport à celles votées en 2024.

Face à l'asphyxie budgétaire des départements fragilisés par deux années de crise immobilière et un effondrement des transactions, la Loi de Finances 2025 (LF 2025) permet de rehausser de 0,5 % les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Cette augmentation amènerait les prévisions à 399 millions d'euros de DMTO pour 2025 (342 millions d'euros en 2024 et 411 millions d'euros en 2023 contre 558 millions d'euros en 2022). **Cette hausse – dont les primo-accédants sont exonérés – est une portion congrue qui devrait générer une recette de 14 millions d'euros mais cela reste bien en deçà des besoins.**

Parallèlement à cela, la dynamique de la TVA reste atone (523,3 millions d'euros en 2025, contre 521,8 millions d'euros en 2024) et une baisse des dotations de l'Etat est enregistrée.

Les efforts budgétaires permettent de dégager **une épargne brute de 36 millions d'euros** qui permettront de couvrir une part du capital de la dette et de poursuivre des investissements structurants pour les Girondines et les Girondins.

Une dette maîtrisée

36 millions d'euros
épargne brute dégagée en 2025

651 euros
ratio de la dette par habitant

Alors que le volume de l'encours a significativement augmenté de 72 % depuis 2019 à la faveur de la baisse des DMTO et de l'augmentation du volume des investissements, le niveau de l'amortissement de la dette a peu évolué : 70 millions d'euros en 2025, contre 66 millions d'euros en 2018.

L'épargne brute dégagée (36 millions d'euros), cumulée à diverses recettes liées aux investissements (67 millions d'euros) permettront de couvrir d'une part l'amortissement de la dette (70 millions d'euros) et de poursuivre des investissements avec un emprunt d'équilibre, à hauteur de 190 millions d'euros.

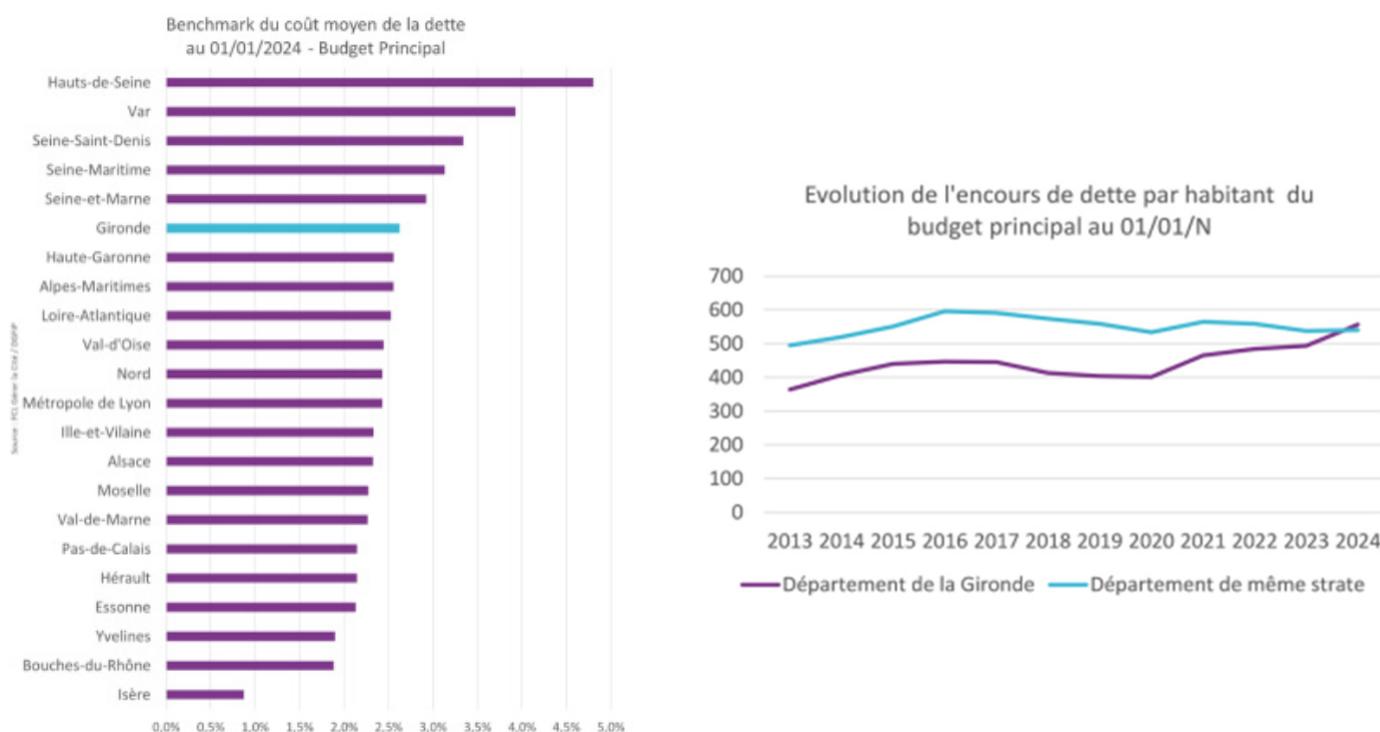
Ainsi, le département, grâce à sa stratégie d'anticipation et de sécurisation des financements, dispose de près de 220 M€ de financements disponibles pour l'année 2025 et les suivantes, soit un taux de couverture du besoin d'emprunt de 116%.

Par ailleurs, le ratio de dette par habitant (651 €/habitant) reste soutenable et le coût moyen de la dette pour la Gironde est comparable aux autres départements de la même strate.

Enfin, la notation donnée par l'agence Standard & Poor's permet au département de la Gironde d'accéder à des taux d'emprunts obligataires (33% du volume de la dette à ce jour) plus performants par rapport à des emprunts bancaires, et des emprunts bancaires avec des marges moindres.

Notation de Standard & Poor's : AA- / A-1+

Au mois de janvier 2025, Standard & Poor's a décidé de maintenir la note de la collectivité arguant que « la solidité de la gouvernance et la gestion financière de la Gironde ainsi que sa position de liquidité très forte (...) la perspective reste négative en raison de l'environnement macroéconomique dégradé, exposant le budget du département à de nombreux risques (...) nous estimons que la qualité de la gouvernance et la prudence de la gestion financière permettront à la Gironde de surmonter les incertitudes macroéconomiques et celles entourant le projet de Loi de Finances 2025... ».



TRANSPORT ADAPTÉ

**13,5 millions
d'euros**

consacrés au transport
adapté en 2025

7 900€

coût moyen annuel par élève

1817

jeunes en situation
de handicap sont transportés
par le Département

1645

bénéficiant d'un transport
par taxi collectif

172

élèves bénéficiant
d'un remboursement
des frais de transport

L'usage des transports scolaires est un vecteur majeur de socialisation et d'émancipation : il permet de sensibiliser les jeunes publics aux enjeux d'une mobilité collective et inclusive. Chacun doit pouvoir emprunter les transports en commun et scolaires ordinaires comme c'est le cas avec le dispositif Mon Copilote, car chacun doit avoir accès au droit commun. C'est aussi un apprentissage utile pour favoriser une vie plus autonome et une pleine citoyenneté avec une formation, un logement, un travail et des activités de loisirs à celles et ceux qui le pourront et le souhaiteront.

Le transport scolaire adapté permet le transport collectif et individuel d'élèves dans des véhicules adaptés à leurs besoins.

Évolution des modalités de prise en charge

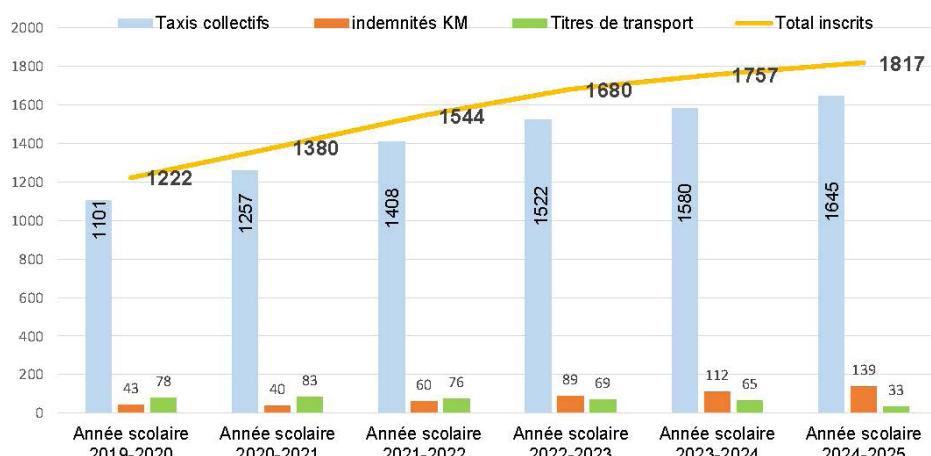
Bien que faisant face à de fortes contraintes budgétaires, le département souhaite contenir le budget alloué au transport scolaire adapté afin de pouvoir maintenir un service public de qualité pour les élèves et les étudiants pour lesquels c'est indispensable.

Les modalités d'organisation du transport des élèves et des étudiants et les conditions de leur prise en charge évolueront dès la rentrée de septembre 2025 :

- **Les règles d'accès au service** : désormais pourrons bénéficier d'un accompagnement par le Département, les élèves ou étudiants qui ne peuvent utiliser un transport en commun du fait de leur handicap (établi lors de l'évaluation globale de l'élève ou l'étudiant par la MDPH).
- **Les modalités de remboursement des indemnités** : la collectivité remboursera mensuellement les indemnités kilométriques (déjà revalorisées de 0,11 à 0,60 €) versées aux familles qui assurent le transport de leurs enfants pour réduire les frais supportés tout au long de l'année. Ces indemnités seront plafonnées à 7 500 € par jeune et par année scolaire.
- **Le transport collectif par des sociétés de transport, mandatées par le Département** : la prise en charge s'adressera aux élèves domiciliés à partir de 3 km de leur établissement scolaire en Métropole. Cette règle de distance est réduite à 1 km pour le reste de la Gironde.

Pour les élèves en classe ULIS, ce transport sera réservé à ceux qui sont scolarisés hors de leur établissement de secteur. D'autres solutions de transport seront proposées pour ceux suivant leurs études dans leur établissement de secteur.

Evolution - nombre d'élèves bénéficiant du transport scolaire adapté



L'ÉDUCATION UNE PRIORITÉ POUR LA GIRONDE

La politique éducative du département s'inscrit dans la volonté du Département de faire de ses collèges de réels lieux d'émancipation tout en portant une attention particulière envers les familles les plus fragilisées.

90 millions d'euros d'investissement pour les collèges en 2025

- ▶ **37,2 millions d'euros** pour la poursuite de la dernière phase du Plan collèges avec la livraison de Montussan (rentrée 2025), du Taillan-Médoc (rentrée 2026),
- ▶ **22,4 millions d'euros** pour la réhabilitation des collèges (Coutras, Lussac, Parempuyre et Blanquefort),
- ▶ **10 millions d'euros** pour assurer la maintenance courante des collèges.

L'égalité d'accès à la restauration scolaire

Impayés de cantine : 3 350 familles accompagnées par an

Les familles Girondines qui rencontrent des difficultés à régler la restauration scolaire (dans les établissements publics, comme dans le privé), peuvent solliciter les équipes départementales (via le secrétaire de l'établissement) pour qu'une **prise en charge des impayés par le département soit réalisée**.

Une prise en charge du repas par le Département pour les élèves boursiers

Le Département assure la gratuité des repas pour les boursiers de taux 3 et des repas à 1 € pour les taux 2 de l'Education Nationale. Cela représente 2384 familles accompagnées sur l'année 2023 - 2024. Le projet de tarification solidaire de la restauration scolaire se poursuit sur l'année 2025.

10 558 bourses scolaires octroyées chaque année

En complément, des **bourses départementales** sont destinées à alléger le coût de la scolarité pour les familles girondines.

De **70 à 100 €**, elles sont attribuées aux familles boursières de l'Education Nationale qui en font la demande.

Une aide de **80 €** quel que soit le taux de bourse, est également attribuée aux familles domiciliées en Gironde, pour leurs enfants titulaires de la bourse de l'Education Nationale, scolarisés au niveau collège, en Maison Familiale et Rurale (MFR) ou à l'Association Girondine pour la Formation et l'Insertion Agricole et rurale (AGIR) de Pauillac et son antenne de Langon.

Les élèves de 4ème et de 3ème **SEGPA** peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire de **90 €**, sans condition de ressources.

INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ EN GIRONDE : DES PRIORITÉS AFFIRMÉES POUR 2025

6 374 km

de routes départementales

380 km

de pistes cyclables

6

Maisons départementales
des infrastructures de mobilité

35,5 M€

Budget 2025

La priorité pour 2025 et les années suivantes est donnée au renforcement des interventions en matière d'entretien et de préservation du patrimoine routier, sécurisé et adapté aux enjeux de la transition écologique et des besoins de l'ensemble des usagers.

Face à un trafic en constante augmentation (+1,5 % par an) et à une urbanisation croissante, le budget primitif 2025 s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- **préservation du patrimoine routier** : suivi et entretien des infrastructures pour garantir un niveau de service optimal
- **modernisation et sécurisation du réseau** : actions ciblées sur l'accidentologie, suppression des passages à niveau à risque et adaptation aux nouveaux usages
- **développement des mobilités alternatives** : mise en œuvre du Schéma des mobilités girondines, extension des infrastructures cyclables et promotion du covoiturage
- **accompagnement des projets locaux** : soutien aux communes dans leurs initiatives d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie

Le Plan ponts

1 770

ponts gérés

par le Département

Le Département assure un suivi rigoureux de ses ponts, dont beaucoup sont anciens. Des inspections régulières permettent d'anticiper les dégradations et de programmer les travaux nécessaires pour garantir leur sécurité et leur pérennité.

En 2025, malgré des contraintes budgétaires, le Département lance un plan pour renforcer ces opérations, mais aussi répondre aux défis posés par l'évolution climatique et l'augmentation du trafic.

Il augmente significativement le budget :

- **4,6 millions d'euros en investissement** (2,2 millions d'euros en 2024)
- **1,68 million d'euros en fonctionnement** (1,04 million d'euros en 2024)

BILAN DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE 2024

Depuis le 1er janvier 2023, le Département gère l'intégralité des aides à la pierre sur le territoire girondin (à l'exception de Bordeaux Métropole, qui dispose de sa propre délégation).

Le Département gère ainsi les crédits de l'Etat (Fonds National de l'Aide à la Pierre) et de l'Agence Nationale de l'Habitat pour la production et la réhabilitation des logements sociaux, ainsi que pour la réhabilitation et la rénovation des logements des propriétaires en deçà d'un plafond de ressources.

Des objectifs ambitieux et une augmentation des moyens

Cette délégation a connu en 2024 un élan particulier, grâce au dynamisme des mesures prises en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dont les montants d'aide aux travaux ont atteint 26 M€ contre 9,6 M€ en 2023.

La programmation en logements sociaux, portée par les bailleurs publics et les entreprises sociales de l'habitat, a été également dynamique, avec 1375 logements nouveaux agréés.

POLITIQUE DE L'HABITAT

Le droit de chaque Girondine et Girondin à un habitat digne et adapté à ses besoins et ses aspirations est au cœur de l'action départementale. Dans le département, plus de 70 000 personnes sont en demande d'un logement social.

**42 millions
d'euros**

de dépenses d'investissement

**5 millions
d'euros**

de dépenses de fonctionnement

En 2025, le maintien de dispositifs forts et engageants illustre la priorité donnée à une politique qui constitue, après les collèges, le 2e budget d'investissement de la collectivité.

L'ensemble des interventions financières proposées repose sur ces principes :

- ▶ recentrage des interventions envers les plus précarisés et en faveur d'un développement équilibré du territoire
- ▶ développement des interventions via des crédits intermédiaires : délégation aux aides à la pierre et Plan Logement d'abord
- ▶ actions en complémentarité et mobilisation des ressources pour le territoire girondin
- ▶ appui des opérateurs en ingénierie de projet et en ingénierie financière
- ▶ développement des actions en régie et des interventions mutualisées

Sur la section de fonctionnement le plafond des crédits de paiement est maintenu à 5,03 M€

Côté investissements, les crédits d'investissement dédiés à l'habitat, sont quasiment exclusivement les « aides à la pierre ». L'Etat ayant délégué au Conseil départemental la gestion de ses aides à la pierre pour la production d'habitat social et la réhabilitation de l'habitat privé, une grande partie des dépenses proposées sont couvertes par des recettes équivalentes.

Ce niveau d'investissement en hausse illustre d'une part la volonté du Département de mobiliser des moyens en propre pour développer des logements abordables et d'autre part de suivre l'augmentation importante des demandes d'aides des propriétaires privés pour la rénovation énergétique. Ainsi sur les 41 835 917 € inscrits en dépense sur cette section, 35 694 817 € sont des crédits délégués.

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab

06 28 20 65 31

anne-gaelle.mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène Popelier

06 22 29 26 72

m.popelier@gironde.fr

Adrien Montiel

06 01 11 07 39

a.montiel@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde